



Prévention de la mort inattendue du nourrisson  
Accompagnement des parents en deuil d'un tout-petit  
Soutien à la recherche

Paris, le 12 février 2018

Chers amis, administrateurs et adhérents,

J'ai le plaisir de vous convier à l'**Assemblée Générale ordinaire de Naître et Vivre**, qui aura lieu le  
**samedi 24 mars 2018, de 9 h 30 à 16 h 00,**

**15 rue Etienne Marcel, à PANTIN 93500** (plan d'accès au verso)

Votre présence constituera un encouragement précieux pour celles et ceux qui, chaque jour, assurent les missions de prévention, d'accompagnement et d'aide à la recherche que vous avez, lors de précédentes Assemblées, assignées à Naître et Vivre.

Afin d'organiser au mieux **votre accueil**, je vous remercie de **confirmer votre présence** à l'aide du formulaire joint. S'il vous est impossible de participer physiquement à l'Assemblée Générale, merci d'utiliser le même document pour **mandater votre représentant-e**.

Bien cordialement

Jacques Honoré, Président

### **Ordre du jour**

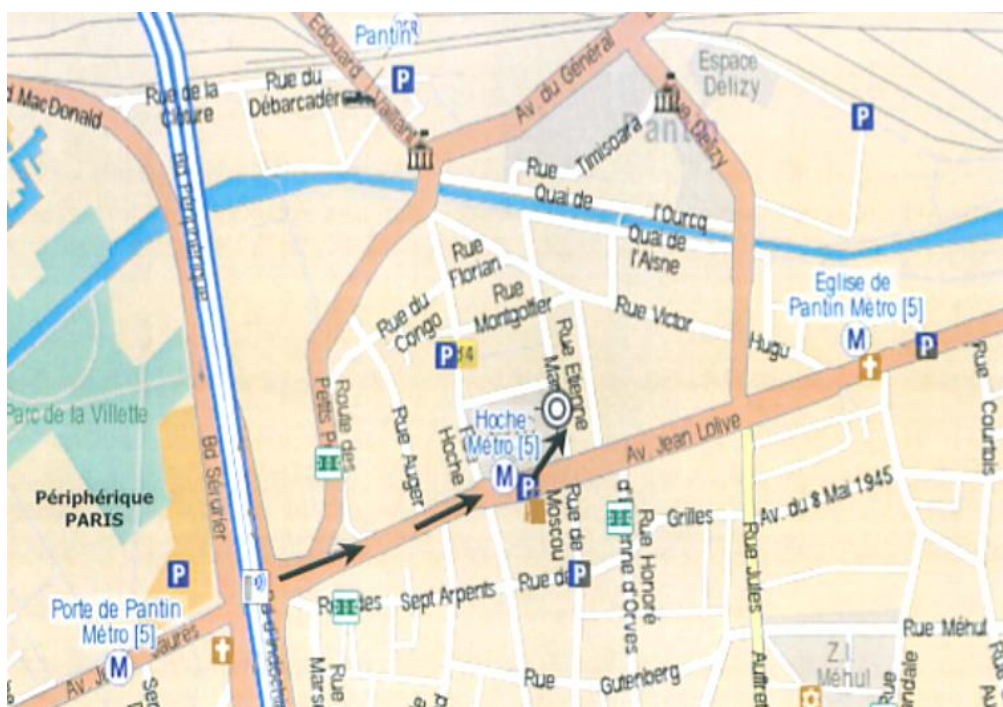
- 09:30** Accueil et café de bienvenue
- 09:40** Rapport moral, rapport d'activité, rapport financier.  
Projets, budget prévisionnel 2018.
- 11:30** Election des membres du Conseil d'Administration de la mandature 2018-2021.  
Les candidatures sont bienvenues (voir formulaire).
- 12:00** Réunion du nouveau CA. Election du nouveau bureau et du ou de la président-e.
- 12:30** Repas.
- 14:00** Intervention de **Mme Anne Géron** : « **Apprenons à relier la mort à la vie** ». Mme Géron et M. Tanguy Chatel (sociologue, chargé de mission à l'observatoire de la fin de vie de 2010 à 2013) ont mené une étude sur l'accompagnement du deuil. Mme Géron nous en présentera les conclusions. Elle nous donnera aussi son point de vue de "Funeral planner", c'est-à-dire d'architecte des funérailles et du deuil.
- 16:00** Fin de l'AG.

## Précisions importantes

- L'Assemblée Générale de Naître et Vivre est ouverte à tous.
- Prennent part aux votes les membres à jour de cotisation, présents ou représentés.
- Tout membre présent peut représenter un maximum de cinq autres membres.
- Les mandats (pouvoirs) blancs, non nominatifs, sont répartis entre les membres du CA (utilisez cette possibilité si vous ne savez pas par qui vous faire représenter).
- La majorité requise pour les votes est de la moitié des suffrages exprimés, plus un.
- Aucun frais de déplacement ne peut être remboursé au titre de la participation à l'AG.
- Pour le repas de midi, nous partagerons des pizzas, moyennant une participation modique.

## Comment venir à l'Assemblée Générale de Naître et Vivre ?

L'Association **Enfance et Musique** nous prête aimablement une salle au rez-de-chaussée d'un immeuble reconnaissable à ses baies vitrées avec un encadrement bleu, et situé au 15, rue Etienne Marcel, à PANTIN (93500).



### **Vous venez en Métro :**

Station Hoche sur la ligne 5, sortie "en tête".

Remonter l'Avenue Jean Lolive. Prendre la première à gauche.

### **En voiture (flèches sur le plan) :**

Sortir du périphérique porte de Pantin. Remonter l'Avenue Jean Lolive. Prendre la 3e à gauche.

### **Vous êtes perdu-e ?**

Contactez Mme Annie Avenel au 06 80 35 51 95